

suivie dans le passé, mais ces travaux sont entrepris dans des circonstances exceptionnelles. Il s'agit d'alléger le chômage, et bien que le ministre ne l'ait pas dit, je suppose que le député de la circonscription, s'il est partisan du Gouvernement, conseille l'emploi de telle ou telle compagnie pour ces travaux, et quand le député est libéral, le candidat défait est consulté. En est-il ainsi?

L'hon. H. A. STEWART: Non, vous n'avez pas tout à fait raison de parler ainsi.

M. SANDERSON: Ai-je un peu raison?

L'hon. H. A. STEWART: Je l'ignore, car l'architecte est libre de demander des soumissions lorsqu'il le juge à propos et en attend de meilleurs résultats.

M. SANDERSON: Est-ce un architecte du département ou un architecte du dehors?

L'hon. H. A. STEWART: C'est un architecte du département préposé aux travaux de réparation.

M. SANDERSON: Je vais poser la question directement au ministre, et j'accepterai sa parole, car j'ai assez confiance en lui. Il s'est efforcé d'ignorer la politique dans la dépense des fonds destinés à alléger le chômage. Est-ce exact?

L'hon. H. A. STEWART: Je dirai que les considérations politiques ne constituaient pas le facteur prédominant dans l'administration du fonds de secours.

M. SANDERSON: La politique constituait-elle un facteur quelconque?

L'hon. H. A. STEWART: Je dirai à mon honorable ami que les considérations étant égales et les avantages étant les mêmes pour les intérêts du pays, si je puis trouver un ami du ministère qui exécute le travail au même prix qu'un adversaire du Gouvernement, le partisan aura l'entreprise.

M. SANDERSON: Alors, je désire poser une autre question au ministre. Qu'entend-il par "considérations égales"?

L'hon. H. A. STEWART: Je me demande pourquoi je subirais un contre-interrogatoire de la part de mon honorable ami, mais je répondrai à un coût égal pour le public et avec des résultats également satisfaisants.

M. SANDERSON: Le ministre aurait tort de se formaliser. Si je désire le questionner ou lui faire subir un contre-interrogatoire, je le ferai, et il n'y a pas de raison pour laquelle je m'en abstiendrais. Le ministre s'est attiré cette remarque par son attitude. Je veux bien me montrer poli à son égard, mais j'espère la même obligeance de sa part envers moi à titre

de membre de la Chambre. Je poserai certaines questions au ministre si je le désire, à moins que le président ne décide que j'enfreins le règlement.

Maintenant, je veux demander autre chose. Je vois dans le rapport du directeur des secours un montant de \$67,000 autorisé pour le bris-lames de Haileybury et un havre pour des hydravions. Le montant dépensé jusqu'au 29 février 1932 s'est chiffré à \$17,809.84. Le ministre a-t-il fait un appel de soumissions?

L'hon. H. A. STEWART: Non.

M. SANDERSON: De quelle manière les travaux sont-ils exécutés?

L'hon. H. A. STEWART: Sous la surveillance des ingénieurs régionaux et sous la direction immédiate des conducteurs des travaux.

M. SANDERSON: J'ai adressé une question au ministre des Travaux publics au sujet de cet article lorsque les crédits ont été discutés il y a deux ou trois semaines, et je crois lui avoir demandé qui a demandé ces travaux? Était-ce par requête? Était-ce la ville de Haileybury? Comment les travaux ont-ils été exécutés? Y a-t-il eu une requête à ce sujet, et, dans l'affirmative, de la part de qui?

L'hon. H. A. STEWART: La requête est venue de plus d'une source. Si je m'en souviens bien, le représentant de cette circonscription a reçu une lettre semblable à celle qui a été adressée à mon honorable ami sans doute, demandant des propositions au sujet des travaux à faire avec avantage dans la circonscription, et qui donneraient en même temps de l'emploi aux chômeurs. C'est de cette manière que la suggestion a été faite. Je crois que la chambre de commerce également, ou le conseil municipal de Haileybury, ont fait des propositions de même nature.

M. SANDERSON: Alors le ministre a reçu une requête de la chambre de commerce de Haileybury?

L'hon. H. A. STEWART: Oui.

M. SANDERSON: Le ministre ne veut-il pas être franc avec moi? N'est-ce pas à la demande de son collègue, le ministre du Travail, que les travaux ont été entrepris dans sa propre circonscription?

L'hon. H. A. STEWART: Comme je l'ai dit, tous les députés ont été invités à faire des propositions, et je ne doute pas que le représentant de cette circonscription, qui se trouve être le ministre du Travail, mon collègue, que j'estime beaucoup, vu qu'il a à cœur le bien de son comté dont il connaît la situation, n'ait